



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS

20^e séance plénière du Conseil Municipal
du 26 septembre 2022

Le Conseil Municipal :

1	<p>Approuve sous 34 voix pour</p> <p>Approuve sous 34 voix pour</p>	<p><u>Approbation des procès-verbaux des 18^{ème} et 19^{ème} séances du Conseil Municipal</u></p> <p>Le procès-verbal de la 18^{ème} séance du Conseil Municipal du 23 mai 2022.</p> <p>Le procès-verbal de la 19^{ème} séance du Conseil Municipal du 20 juin 2022.</p>
2	<p>Prend acte</p>	<p><u>Rapport d'activité 2021 du délégataire des parcs de stationnement</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2021 de la Sté INDIGO INFRA CGST, délégataire des parcs de stationnement du Moulin et du Carré Louvain.</p>
3	<p>Prend acte</p>	<p><u>Rapport d'activité 2021 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2021 de la Sté INDIGO Infra CGST, délégataire du stationnement payant sur voirie publique.</p>
4	<p>Décide sous 35 voix pour</p>	<p><u>Contrat de délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin - Loi n° 2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République</u></p> <p>d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 6</p>
5	<p>Décide sous 35 voix pour</p>	<p><u>Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal</u></p> <p>De modifier le règlement intérieur du conseil municipal conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et le décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 modifiant les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités.</p>
6	<p>Décide sous 35 voix pour</p>	<p><u>Validation des taux d'intervention du FISAC à destination de l'association « Les Vitrines de Sarreguemines »</u></p> <p>D'adopter les nouveaux taux :</p> <ul style="list-style-type: none">- 30% à la charge de l'Etat- 50% à la charge de la Ville- 20% restants sont ceux à la charge directe de l'association
7	<p>Décide sous 35 voix pour</p>	<p><u>Mise en œuvre du Pacte financier et fiscal de territoire : convention de reversement de produits de fiscalité sur le périmètre d'intérêt communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver la convention de reversement de produits de fiscalité sur le périmètre d'intérêt communautaire,- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022,- D'autoriser le Maire à signer cette convention et tout document utile à son exécution juridique et financière.

8	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Mise en œuvre du Pacte financier et fiscal de territoire : reversement de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De reverser le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif à la CASC, hors cas de majoration et dans le cadre de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 15 novembre 2018 susvisée, pour tout branchement intervenu à compter du 01/01/2022 sur les secteurs soumis à la taxe d'aménagement majorée, soit un taux supérieur strictement à 5%, étant précisé que cette somme constitue, dès lors, un élément de justification de la majoration, - D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022, - D'autoriser le Maire à signer cette convention et tout document utile à son exécution juridique et financière.
9	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Modification de l'attribution de compensation de la commune de Woelfling-lès-Sarreguemines – transfert de charge IFER éolien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De valider l'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2022 au titre de l'IFER éolien au profit de la commune de Woelfling-lès-Sarreguemines, telle qu'adoptée à l'unanimité par la CLECT lors de sa réunion du 07 juillet 2022, - D'accepter que l'attribution de compensation de la commune de Woelfling-lès-Sarreguemines soit majorée de 10 365 € au 1^{er} janvier 2022, - D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
10A	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Taxe sur les friches commerciales – année 2023 – maintien des taux en vigueur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De maintenir la taxe sur les friches commerciales pour l'année 2023. - De maintenir les taux de cette taxe à leurs niveaux actuels, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • 20% pour la 1^{ère} année d'imposition • 30% pour la 2^{ème} année d'imposition • 40% à compter de la 3^{ème} année d'imposition - D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
10B	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Taxe sur les friches commerciales – année 2023 – liste des biens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la liste des biens susceptibles d'être taxés pour l'année 2023. - D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
11	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Décision modificative n°3 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement 2022</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	028	6068	011	11FI	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	47 214,82
D	F	288	611	011	12EN	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES PERISCOLAIRE	-173 285,00
D	F	024	65748	65	CAB	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	515,00
D	F	30	65748	65	MUSE	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 500,00
D	F	01	66111	66	11FI	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	2 000,00
opérations réelles en dépenses de la section de fonctionnement :							-122 055,18
D	F	01	023	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	171 646,18
D	F	60	675	042	11FI	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	20 000,00
opérations d'ordre en dépenses de la section de fonctionnement :							191 646,18
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :							69 591,00
R	F	01	74111	74	11FI	DOTATION FORFAITAIRE	52 258,00
R	F	01	741123	74	11FI	DOTATION SOLIDARITE URBAINE	-1 621,00
R	F	322	75888	75	13SP	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	11 577,00
R	F	325	75888	75	13SP	AUTRES	7 377,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :							69 591,00
D	I	551	13251	13	11FI	GFP DE RATTACHEMENT	45 000,00
D	I	01	1641	16	11FI	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES DE LA ZONE EURO	-48 000,00
D	I	213	20421	204	12EN	BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	430,00
D	I	028	21848	21	11FI	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES	35 250,00
opérations réelles en dépenses de la section d'investissement :							32 680,00
D	I	512	21578	041	11FI	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	23 436,00
D	I	845	2315	041	11FI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 865,00
D	I	847	2315	041	11FI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	108,00
opérations d'ordre en dépenses de la section d'investissement :							26 409,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :							59 089,00
R	I	211	1311	13	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	3 245,00
R	I	212	1311	13	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	6 588,00
R	I	288	1311	13	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	295,00
R	I	314	1311	13	MUSE	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 916,00
R	I	314	1311	13	MUSE	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	11 276,00
R	I	322	13151	13	13SP	GFP DE RATTACHEMENT	136 500,00
R	I	551	13151	13	11FI	GFP DE RATTACHEMENT	45 000,00
R	I	314	1321	13	MUSE	ETAT SUBVENTION /ACTIF NON AMORTISSABLE	6 750,00
R	I	551	1321	13	11FI	SUBV ETAT ECONOMIES D ENERGIE TRANSIT* ENERGETIQUE	10 333,00
R	I	01	1345	13	22PE	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLIC	-13 399,00
R	I	020	1641	16	11FI	EMPRUNTS EN EUROS	-368 470,18
opérations réelles en recettes de la section d'investissement :							-158 966,18
R	I	512	1311	041	11FI	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	23 436,00
R	I	845	2031	041	11FI	FRAIS D'ETUDES	2 865,00
R	I	847	2031	041	11FI	FRAIS D'ETUDES	108,00
R	I	60	261	040	11FI	TITRES DE PARTICIPATION	20 000,00
R	I	01	021	021	11FI	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	171 646,18
opérations d'ordre en recettes de la section d'investissement :							218 055,18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :							59 089,00

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	01	023	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-473,00
D	F	8225	678	042	11FI	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	473,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :							0,00
D	I	8224	2315	041	11FI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 240,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :							2 240,00
R	I	01	021	021	11FI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-473,00
R	I	8224	2031	041	11FI	FRAIS D'ETUDES	2 240,00
R	I	8225	2762	040	11FI	CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	473,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :							2 240,00

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

12

**Décide
sous 35
voix pour**

Modification d'AP-CP et d'AE-CP

- De modifier les AP-CP et AE-CP en cours comme suit :

Vestiaires du stade Beausoleil (VESTBEAU22) :

Ajout de 25 000 € supplémentaires en recettes de la part de la Fédération Française de Football :

Cette AP/CP est créée sur une période de 3 ans, de 2022 à 2024.

Montant de l'AP/CP : 1 800 000 €

Crédits de paiement 2022 : 300 000,- €

Financements attendus : **1 206 500 €**

> Etat (DSIL) : 525 000 €

> Europe (FEDER) : 250 000 €

> Région Grand Est : 250 000 €

> CASC : 136 500 €

> Fédération (FAFA) : **45 000 €**

Aménagement de la Vieille Ville (22VIEILLV) :

Modification de la durée, du coût global et du financement de la part du Département :

Cette AP/CP est créée sur une période de **3 ans**, de 2022 à 2024.

Montant de l'AP/CP : **1 998 738 €**

Crédits de paiement 2022 : 10 000,- €

Financements attendus : **752 507 €**

> Etat : 336 104 €

> Département : **416 403 €**

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAHRU22) :

Ajout de 29 420 € en recettes de la part de l'ANAH :

Cette opération est créée en AP/CP (part investissement) et AE/CP (part fonctionnement) sur une période de 5 ans, de 2022 à 2026 (montant global : 1 014 000 €).

Montant de l'AP/CP : 847 500 €

Crédits de paiement 2022 : 166 700,- €

Montant de l'AE/CP : 166 500 €

Crédits de paiement 2022 : 33 300,- €

Financement attendu :

> ANAH : **29 420 €**

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

13

**Décide
sous 35
voix pour**

Règlement Budgétaire et Financier

- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier
- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

14

**Décide
sous 35
voix pour**

Actualisation du tableau des effectifs

de procéder aux créations suivantes du tableau des effectifs :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrative		- 2 postes de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet - 2 postes d'adjoint administratif à temps complet

Technique		- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet - 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
Animation	- 1 poste d'animateur à temps complet	
Police Municipale		- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
Sportive	- 1 poste d'éducateur des APS	

15

Décide sous 35 voix pour

Apprentissage

Article 1 : d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2022-2023.

Article 2 : d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires conformément au tableau suivant :

Formation Suivie	Fin du Contrat	Affectation
CAP Maçon	31/08/2023	Centre Technique Municipal
CAP Peintre – Applicateur de revêtement	31/08/2024	Centre Technique Municipal
CAPA Jardinier Paysagiste	13/09/2023	Espaces Verts
BTSA Aménagements Paysagers	31/08/2023	Espaces Verts
BAC Pro Aménagements Paysagers	03/09/2024	Espaces Verts

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

16

Décide sous 35 voix pour

Attribution de subventions complémentaires à trois associations

D'attribuer les subventions complémentaires suivantes et de les inscrire en décisions modificatives du budget 2022 sous les rubriques indiquées ci-dessous :

- Une subvention de fonctionnement de 515 euros pour l'association TOE AFN 39/45 inscrite au 65/024/65748 CAB
- Une subvention d'investissement de 430 euros pour l'association Amicale des enseignants inscrite au 204/213/20421 12EN
- Une subvention de fonctionnement de 1500 euros pour l'association Sarreguemines Passion inscrite au 65/30/65748.

D'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints à signer les conventions liées à ces subventions.

17

Décide sous 32 voix pour

Attribution de subventions dans le cadre de l'opération Moselle Jeunesse 2022

- d'accorder, au titre du projet estival MOSELLE JEUNESSE 2022, les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention attribuée
Abyss	3 700,00
Ass Riv' Droite	1 275,00
Aviron club	550,00
Basket ball	200,00
Espoir aéronautique	200,00
Football Club Beausoleil	1 180,00
Handball	260,00
Lutte	200,00
Music Dance Connection	900,00
Tonic Boxe	130,00
TOTAL	8 595,00

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2022, sur la ligne « projets jeunesse » au chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes.

18

Décide
sous 34
voix pour

Projet de Réussite Educative (PRE) – attribution des subventions 2022

- dans le cadre du projet de réussite éducative, d'attribuer les subventions suivantes :

➤ **CMSEA :**

- Accompagnement des collégiens et Coup de Pouce : 6 153 €

TOTAL : 6 153 €

➤ **Centre socioculturel :**

- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) « Élémentaire » : 12 000 €

TOTAL : 12 000 €

➤ **Ville-CCAS :**

- Aide à l'inscription au club sportif : 2 000 €

TOTAL : 2 000 €

TOTAL GENERAL : 20 153 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations - Politique de la Ville).

19

Décide
sous 35
voix pour

Convention avec l'Association Confluence

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

20	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Renouvellement de l'adhésion au dispositif « Accueil Vélo en Moselle »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le renouvellement de l'adhésion des Musées de Sarreguemines au dispositif « Accueil Vélo Moselle », - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents permettant de finaliser le dossier de renouvellement.
21	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Redevance pour occupation du domaine public communal – Exploitation de distributeurs automatiques de boissons et produits d'alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> de prendre acte que cette convention fixe une redevance de 1 300 € ; - d'intégrer cette redevance aux tarifs, taxes et redevances qui seront fixés annuellement au Conseil municipal ; - de charger Monsieur le Maire de la mise en application de la présente délibération.
22	Décide sous 34 voix pour et 1 abstention	<p><u>Consultation du public relative à une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement - Création d'une chaufferie visant à alimenter le nouveau réseau de chaleur de la Ville de Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'émettre un avis favorable au dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société ENERGIE SARREGUEMINES CONFLUENCES pour la création d'une chaufferie visant à alimenter le nouveau réseau de chaleur de la Ville de Sarreguemines.
23	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Convention de groupement avec la CASC pour l'achat de gaz</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un accord cadre relatif à la fourniture de gaz naturel, - de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement, - de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, ainsi que toutes pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.
24	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Conventions avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de SARREGUEMINES relatives à la mise à disposition de véhicules</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les projets de convention - d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes pièces s'y rapportant.
25	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Requalification du secteur Vieille Ville – Place du Marché : demande de subvention au Département au titre du dispositif AMBITION MOSELLE 2020-2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le projet de requalification du secteur Vieille Ville notamment sur la place du marché et dans les rues de l'Eglise, du Marché et le Passage du Marché sur les exercices budgétaires 2023 et 2024 - de solliciter le concours du Conseil Départemental de la Moselle au titre du dispositif AMBITION MOSELLE 2020-2025 pour un montant de 416 403 € - d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant: <ul style="list-style-type: none"> • Coût total de l'opération : 1 665 615 € HT • Subvention accordée par l'Etat (DSIL) : 336 104 € (20%) • Subvention sollicitée auprès du Département (AMBITION MOSELLE) : 416 403 € (25%) • Autofinancement Ville de Sarreguemines : 913 108 € (55%) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

26	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Convention de mise à disposition de contenu rédactionnel pour bornes tactiles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les termes de la convention portant mise à disposition de contenu rédactionnel pour bornes tactiles entre l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences et la Ville de Sarreguemines, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, à son renouvellement ou à la validation d'un avenant.
27	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Collecte des déchets - Convention avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) pour l'autorisation d'occupation du domaine public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le schéma d'implantation des bornes de collecte sur le territoire de la collectivité, - d'accepter la mise à disposition de sites relevant du domaine public communal au profit de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public
28	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Lancement d'une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste 167 rue de Felpersviller</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser M. le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste prévue par les articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales pour la parcelle susvisée. - D'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes rendus nécessaires pour le lancement de cette procédure.
29	Décide sous 31 voix pour 3 abstentions et 1 opposition	<p><u>Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la modification du PLU intégrant notamment les modifications du projet soumis à enquête publique - Que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal local diffusé dans le département
30	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Approbation du Règlement Local de Publicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le Règlement Local de Publicité tel qu'il est annexé à la présente délibération, intégrant notamment les modifications du projet soumis à enquête publique. - Que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal local diffusé dans le département.
31	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Modification de la convention relative à l'instruction des autorisations du droit des sols entre la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et les communes membres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter la convention portant sur la mise à disposition du service instructeur de la CASC telle que proposée - D'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant nécessaire à sa mise à jour.

32	Prend acte	<u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT – Communication(s))</u> - de virements de crédits - de signatures de marchés ou accords-cadres d'août 2021 à juin 2022 - d'acceptation d'indemnités de sinistres - d'utilisation de crédits pour dépenses imprévues sur le budget annexe des parcs de stationnement - de renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain
33		<u>Divers</u> Néant

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services



Marc ZINGRAFF
Maire de Sarreguemines
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional